

24 octobre 2022

EMN Luxembourg Weekly Brief:

Le Réseau européen des migrations, créé par la décision n°2008/381/CE du Conseil du 14 mai 2008, a pour objet de fournir des informations actualisées, objectives, fiables et comparables sur la migration et l'asile aux institutions européennes, aux autorités des Etats membres et au grand public en vue d'appuyer l'élaboration des politiques et la prise de décisions au sein de l'Union européenne.

- Le 19 octobre 2022, le ministre de l'Immigration et de l'Asile, [Jean Asselborn, a inauguré la structure d'hébergement temporaire pour demandeurs de protection internationale \(DPI\)](#) sise à Weilerbach, qui rouvrira ses portes fin octobre 2022. La structure d'hébergement a une capacité maximale de 190 lits. Elle est gérée par la Croix-Rouge et accueille une population mixte, à savoir des familles, des femmes et des hommes seul(e)s. L'Office national de l'accueil (ONA) compte actuellement 55 structures d'hébergement pour DPI avec une capacité d'accueil maximale de 4.696 lits. Il reste à noter que même les capacités d'accueil au Luxembourg restent très limitées avec un taux net d'occupation dans les structures d'hébergement temporaires qui se situe à 94,4%. Dans ce contexte, le ministre a réitéré à nouveau son appel aux communes à participer à l'effort de solidarité et à mettre à disposition des emplacements pour la construction ou l'aménagement de structures d'hébergement pour DPI.
- Le 21 octobre 2022, l'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a publié le bulletin « [The Russian war of aggression against Ukraine — The broad fundamental rights impact in the EU](#) ». Ce bulletin couvre entre autres les sujets suivants : mise en œuvre de la directive sur la protection temporaire, notamment les défis et meilleures pratiques dans ce contexte, ainsi que la première arrivée, la fourniture d'informations, l'enregistrement et la délivrance de titre de séjour, l'accès à l'emploi, l'accès au logement, l'accès aux services sociaux, etc.

Chiffre de la semaine: 4.688

Depuis mars, 4.688 personnes ont obtenu la protection temporaire au Luxembourg.

Source : Direction de l'Immigration

**Si vous souhaitez recevoir l'EMN Luxembourg Weekly Brief dans votre boîte mail,
merci de contacter zane.rozenberga@uni.lu**

Nous contacter :

Email: emn@uni.lu

Twitter: [@EMNLuxembourg](https://twitter.com/EMNLuxembourg)

Site du LU EMN NCP : <https://emnluxembourg.uni.lu>

Site de l'EMN : https://ec.europa.eu/home-affairs/what-we-do/networks/european_migration_network_en

Autre:

Destination Europe: <https://destinationeurope.uni.lu/>